

L'an deux mille vingt-cinq,
le trois du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune
de OGNES s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la salle du conseil
municipal sous la présidence de Mme Patricia GOËTZ, Maire.

Convocation : 21/03/2025

Affichage : 04/04/2025

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Absents : 4

Votants : 13

Etaient présents :

Madame GOËTZ Patricia
Monsieur CAVILLON Stéphane
Madame PIERRE Estelle
Monsieur FRANCOIS Philippe
Madame BELTON Chantal
Monsieur VALLOIS Jacques
Madame ANDRE Karine
Madame MACHADO Christelle
Monsieur KOFFMANN Olivier
Monsieur UGOLIN Pascal
Monsieur BONNEHORGNE David

Absents excusés :

Madame TERRANI Josiane qui a donné pouvoir à Monsieur CAVILLON Stéphane.
Monsieur GAEVSKI Patrice qui a donné pouvoir à Monsieur VALLOIS Jacques.
Madame LEBOUCHER Brigitte.
Madame DEVAUX Mélanie.

Secrétaire : Madame MACHADO Christelle a été désignée Secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2025

Les membres du Conseil Municipal actent et approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2025.

2025-08 COMPTE FINANCIER UNIQUE - EXERCICE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-26 du 05 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du 21 décembre 2023,

Vu le CFU 2024 de la Commune de OGNES,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la Collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable simplifiant ainsi leurs travaux en amont de la procédure du CFU,

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote »,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un membre de sa majorité,

Considérant que, dans ce cadre, Mme le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence du Premier Adjoint, en charge des Finances, M. Stéphane CAVILLON,

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le Premier Adjoint :

L'exécution du budget principal est arrêtée à la somme de 978 412.28€ en recettes et 793 347.69€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 854 531.52€ en recettes, 681 781.18€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de 172 750.34€.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 123 880.76€ et les dépenses à 111 566.51€. Soit, un résultat excédentaire de 12 314.25€.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
Fonctionnement	854 531.52	681 781.18	172 750.34
Investissement	123 880.76	111 566.51	12 314.25
Total	978 412.28	793 347.69	185 064.59

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (328 419.32€) et des restes à réaliser en dépense d'investissement d'un montant de -6 007.29€, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 429 238.58€.

Section	Résultat de l'exercice 2023 (en €)	Part affectée à l'investissement (en €) 2024	Résultat de l'exercice 2024 (en €)	Résultat de clôture de l'exercice 2024 (en €)	Restes à réaliser (dépense) (en €)	Résultat de clôture (en €)
Fonctionnement	411 434.56	78 238.04	172 750.34	505 946.86		505 946.86
Investissement	-83 015.24		12 314.25	-70 700.99	-6 007.29	-76 708.28
Total	328 419.32		185 064.59	435 245.87		429 238.58

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- Approuve le CFU 2024 de la Commune de Ognes,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2024.

2025-09 AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Patricia GOËTZ, Maire,

Considérant les opérations régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,

Constatant que le Compte Financier Unique 2024 présente les résultats suivants :

	Résultats CFU 2023	Virement à la section Invest 2024 (1068)	Résultats 2024	Résultats cumulés	Restes à réaliser	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres pour affectation BP 2025
Investissement	-83 015.24		12 314.25	-70 700.99	9 794.65	-6 007.29	-76 708.28
					-15 801.94		
Fonctionnement	411 434.56	78 238.04	172 750.34	505 946.86			505 946.86

Considérant seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

Les reports :

- Un déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : 70 700.99 €
- Un excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 429 238.58 €

Les soldes d'exécution :

- Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 12 314.25 €
- Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 172 750.34 €

Les restes à réaliser : la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 15 801.94 €
- En recettes pour un montant de : 9 794.65 €

Le besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 76 708.28 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'exposé de Madame le Maire, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : + 505 946.86 €

Affectation complémentaire au 1068 : - 76 708.28 €

Résultat reporté en fonctionnement au 002 : + 429 238.58 €

Résultat reporté en investissement au 001 : -70 700.99 €

2025-10 – MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CREDITS M57 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET SECTION D'INVESTISSEMENT

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette mise en place permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Ainsi, cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'Assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dès lors, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Autorise Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- Autorise Mme le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2025-11 – BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le débat d'orientation budgétaire de ce jour,

Vu le projet de Budget Primitif 2025,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 279 562.66 €	1 279 562.66 €
Section d'investissement	220 775.67 €	220 775.67 €
TOTAL	1 500 338.33 €	1 500 338.33 €

La présentation synthétique est la suivante :

Dépenses de fonctionnement :

CH 011 - Charges à caractère général		399 004.04€
CH 012 - Charges de personnel et frais assimilés		535 911.03€
CH 014 - Atténuations de produits		115 069€
CH 022 - dépenses imprévus	0€	
CH 023 - Virement à la section d'investissement		119 981.38€
CH 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		6 391€
CH 65 - Autres charges de gestion courante		100 200€
CH 66 - Charges financières		3 006.21€
CH 68 - Dotations aux provisions semi budgétaires	0€	
Total Dépenses		1 279 562.66€

Recettes de fonctionnement :

CH 002 - Résultat d'exploitation reporté		429 238.58€
CH 013 - Atténuations de charge		19 324€
CH 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		8 000€
CH 70 - ventes de produits fabriqués, prestations de service		28 192€
CH 73 - Impôts et taxes		22 500€
CH 731 - Impositions directes		505 257€
CH 74 - Dotations et participations		244 686.19€
CH 75 - Autres charges de gestion courante		22 364.89€
Total Recettes		1 279 562.66€

Dépenses d'investissement :

CH 001 - Solde reporté de la section d'investissement	70 700.99€
CH 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	8 000€
CH 16 - Emprunts et dettes assimilées	37 184.94€
OP 202502 - BATIMENTS SCOLAIRES ET PERI (porte d'entrée X2)	14 952€
OP 202503 - Réseaux de voirie (rue jean moulin + entrée charretière...)	15 715.8€
OP 202504 - Installations de voirie, signalétique	2 000€
OP 202505 - Matériel et outillage de voirie	4 000€
OP 202506 - Matériel roulant (Tracteur)	25 920€
OP 202501 - Rénovation vestiaire Stade (poursuite étude et début travaux)	24 000€
OP 202507 - Mobilier (classe Mme MUÑOZ et Chambre froide périscolaire)	2 500€
OP 202401 - Défense incendie (reste à réaliser 2024)	15 801.94€
Total Dépenses	220 775.67€

Recettes d'investissement :

CH 021 - Virement de la section d'exploitation (fonctionnement)	119 981.38€
CH 10222 FCTVA	5 722.11€
CH 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 391€
Taxe aménagement	159€
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés (Affectation de résultat)	76 708.28€
CH 13 - Subventions d'investissement (réseaux de voirie APV 2025)	2 019.25€
CH 13 - Subventions d'investissement 2024 (défense incendie report)	9 794.65€
Total Recettes	220 775.67€

2025-12 – RÉALISATION DE GROUPEMENTS D'ACHATS – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION CHAUNY-TERGNIER-LA FERE

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-5 ;

Vu les dispositions du Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-4-4 1 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère ;

Vu la délibération du 25 novembre 2024 de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère proposant la prise de compétence « Réalisation de groupements de commandes en application de l'article L.5211-4-4 du CGCT ».

Après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la modification des statuts telle que proposée par la délibération n° 2024 172 de la CA CTLF.

INFORMATIONS DIVERSES :

QUESTIONS DIVERSES : -

Séance levée à 20h05.

La Secrétaire,
Christelle MACHADO.

Le Maire,
Patricia GOETZ.

